Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_039-DE

MORLAIX communauté
BRO MONTROULEZ

Morlaix Communauté
Décision du Bureau Communautaire n° B26-039

Séance du lundi 6 juillet 2026

L'an deux mille vingt-six, le six juillet à dix-huit heures, le Bureau Communautaire s'est réuni en Salle An Amzer Vad à Lannéanou, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul Vermot, Président.

Date de la convocation : le 30 juin 2026
Nombre de membres en exercice : 36
Nombre de membres présents : 25
Nombre de votants : 25

Étaient présents : Jean-Paul Vermot, Marion Picart, Arnaud Favé, Christine Prigent, Julien Kerguillec, Sébastien Marie, Pierre Le Goff, Jonas Plusquellec, Joseph Irrien, Valérie Scattolin, Yvon Laurans, Nathalie Barnet, David Guyomar, Alban le Roux, Eric Cloarec, Anne-Lise Jacq, Yvon Denis, Patrick berger, Pascal Lecomte, Hervé Loussaut, Philippe Adam, Marc Boizard, Anne-Marie Kerviel, Gilles Creach, Sandrine Delory.

Étaient absents excusés : Guy Pennec, Joëlle Huon, Catherine Tréanton, Sandrine Autret, Julie Hamon, Michael Restier, Hervé Cillard, Gwenolé Guyomarc'h, Serge Wlodarczak, Bernadette Auffret, Stéphane Lozdowski.

Aide à l'immobilier d'entreprise ATCP (Agencement Tous Commerces et Particuliers) à Saint-Martin-des-Champs

Projet de territoire Trajectoire 2030
Orientation stratégique n° 13 "Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques"

Rapporteur : Marion Picart

L'entreprise ATCP a été créée en 2001 et M. Gilles KASSIMOU en devient le gérant en 2015 à la tête d'une équipe de 3 salariés. Ce dernier renouvelle progressivement le parc machines avec l'acquisition de matériels plus performants afin de répondre à la demande. Cette évolution s'accompagne également d'une augmentation des effectifs qui s'élève actuellement à 10,5 ETP.

En mars 2025, le gérant a créé une SCI en vue de l'acquisition d'un nouveau bâtiment plus grand, permettant de transférer ses machines et en installer de nouvelles (scie et cabine de vernis, réseau d'aspiration aux normes Carsat et du matériel de manutention pour la prévention des risques et troubles musculosquelettiques).

Cet espace plus adapté et plus spacieux permettra d'offrir à son équipe de meilleures conditions de travail en passant d'un local de 876 m² à 1 035 m² au 3 rue Edouard Branly, ZI de Kériven, St-Martin-des-Champs.

La société ATCP sollicite une aide financière de Morlaix Communauté pour réaliser ce projet dont le détail est présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_039-DE

Plan de financement prévisionnel (en € HT)			
Coût prévisionnel de l'opération		**Financement prévisionnel**	
Dépenses éligibles :		Emprunt	698 137
- Travaux immobiliers (gros œuvre, charpente, couverture, plomberie, électricité...)	280 987	Autofinancement	126 400
			824 537
Dépenses inéligibles :		**Aide à l'immobilier d'entreprise Morlaix Communauté ***	30 000
- terrain	300 000	Bonification :	
- investissement matériels	283 550	- 2 emplois supplémentaires	10 000
	583 550		40 000
Total HT	**864 537 €**	**Total HT**	**864 537 €**

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier d'entreprise 2021-2024*

RAISON SOCIALE	**AGENCEMENT COMMERCES ET PARTICULIERS**
Forme juridique	SARL
Date de reprise	22/07/2015
Adresse actuelle	12 rue Edouard Branly, ZI de Kériven, St-Martin-des-Champs
Nom de l'interlocuteur	Gilles KASSIMOU
Type de projet	Transfert et Développement
Activité	Fabrication et pose de mobilier d'agencement pour particuliers, professionnels et milieu hospitalier
Dernier effectif ETP hors gérant(s)	10,5
Répartition CA en % (entreprise/collectivité/particuliers)	35 / 15 / 50
Catégorie d'entreprise (CE du 06/05/2003)	Petite Entreprise
Libellé du projet	Travaux immobiliers liés à l'acquisition d'un bâtiment
Lieu du projet	3 rue Edouard Branly, ZI de Kériven, St-Martin-des-Champs
Travaux portés par	SCI Juticha, 16 lot. Park Ar Feunteun à Plourin-lès-Morlaix
Montant prévisionnel total du projet	864 537 €
Montant prévisionnel subventionnable	280 987 €
Dispositif d'aide	Aide à l'immobilier d'entreprise
Taux d'intervention	20 %
Montant prévisionnel de l'aide demandée * (plafonnée à 30 000 € hors bonification)	280 987 € x 20 % = 56 197,40 € plafonnés à **30 000 €**
Création d'emploi(s) * sous 3 ans	2 emplois (minima suivant le dispositif)
Bonification(s) éventuelle(s) sous 3 ans : - si création d'emploi(s) supplémentaire(s)	- 2 emplois supplémentaires selon le prévisionnel soit une bonification de **5 000 € x 2 = 10 000 €** sur présentation des justificatifs
MONTANT TOTAL PREVISIONNEL DE L'AIDE (plafonnée à 60 000 € avec bonifications)	30 000 € + 10 000 € = 40 000 € Soit une aide prévisionnelle de **40 000 €**
Type d'emploi(s) ETP/CDI	1 commercial, 2 menuisiers, 1dessinateur
Début prévisionnel des travaux	Janvier 2026
Fin prévisionnelle des travaux	Eté 2026

** Dossier rattaché au dispositif Aide à l'immobilier tourisme 2021-2024*

Vu le décret n° 2016-733 du 2 juin 2016 actualisant le régime des aides à l'investissement immobilier et à la location d'immeubles accordées aux entreprises par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Vu l'article L 1511-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-242900835-20260706-B26_039-DE

Vu la délibération D24-233 du 16 décembre 2024 approuvant la révision des règles d'attribution des nouveaux dispositifs d'aide à l'immobilier d'entreprise et tourisme pour la période 2025-2028,

Vu le régime cadre exempté n° SA.111668 relatif aux aides à finalité régionales (AFR) pour la période 2024-2026,

Vu le Projet de Territoire de Morlaix Communauté adopté le 27 juin 2022, Enjeu 3 « Une économie dynamique et diversifiée », Orientation stratégique 13 « Assurer un socle de services aux populations et aux acteurs économiques », Action 13.3 « Créer des conditions favorables à l'accueil de ces nouveaux travailleurs et entreprises et les promouvoir »,

Vu la délibération D26-095 du 29 juin 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil de Communauté vers son président et le bureau ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget principal 2026, section investissement, Gestionnaire REL_ENTR, fonction 61, nature 2324, 23IMMOENTR, ECO pour les aides à l'immobilier d'entreprise.

Il est proposé au Bureau Communautaire :

- **d'approuver l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise à l'entreprise ATCP dans le cadre de son transfert de bâtiment sur la ZI de Kériven à Saint-Martin-des-Champs, par le biais d'un versement à la SCI JUTICHA qui porte les travaux, pour un montant de 40 000 €,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à signer les différentes conventions, définissant les modalités de calcul, de versement et d'utilisation de ladite subvention, ainsi que tous les documents afférents à ce dossier.**

Après en avoir délibéré,
Décision du Bureau : adopté à l'unanimité.

Le Président
Jean-Paul Vermot

MORLAIX communauté